



# CONTRAT 2020

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

N° de contrat  
**VBOVINE-**

~~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

## Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Ferme de la Raudais, Rémi Goupil

Adresse : 8 rue de la Rabine Trélat, 22100 TADEN

Téléphone : **06 28 06 10 92**

e-mail : [fermedelaraudais@gmail.com](mailto:fermedelaraudais@gmail.com)

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

|           |  |        |  |
|-----------|--|--------|--|
| Nom       |  | Prénom |  |
| adresse   |  |        |  |
| téléphone |  |        |  |
| e-mail    |  |        |  |

N° adh.

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

## L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison du mercredi 27 mai par le producteur d'un colis assorti de morceaux de viande bovine issue de la ferme de la Raudais. La répartition des morceaux de viande dans les colis est liée à chaque animal et peut être modifiée légèrement d'un colis à l'autre et d'une vente à l'autre. **Des colis de 8kg ou 3 kg sont proposés.** Voir détails au verso. La composition peut varier légèrement d'une livraison à une autre et d'un colis à un autre.

Chaque colis est payé d'avance par l'adhérent au producteur ou réglé le jour de la remise. Le tableau joint en annexe précise le nombre de colis choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, le mercredi 27 mai 2020 entre 18h00 et 19h30 sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire. Un report de livraison est possible en cas de commandes trop nombreuses.

## La durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 mois comprenant **une livraison unique le 27 mai 2020**. Le contrat se termine à la fin de la période de six mois.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- **payer d'avance** en remettant au producteur de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- **participer à l'organisation** d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- **élaborer** ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la **charte des AMAP**.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.
- **assurer** la livraison des colis **sous réserve d'une commande minimum de 12 colis** au sein de l'AMAP.

## L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation bi-annuelle 2020 à l'association

| Fait à Quévert | LE PRODUCTEUR | L'ADHÉRENT |
|----------------|---------------|------------|
| DATE           |               |            |
| SIGNATURE      |               |            |

**Les colis de 8 kg** comprennent des steaks hachés (environ 1kg), 1 rôti, 1 pot au feu, une côte ou un assortiment de pièces à fondue, des paquets de 1 ou 2 steaks de 1ère catégorie (faux filets, rumstecks, filets en tournedos, pavés dans la tranche, etc.), 1 assortiment de bourguignon, des paquets de 1 ou 2 steaks de deuxième catégorie (paleron, gîte attendri, aiguillette baronne, etc.), 1 basse côte.

**Les colis de 3 kg** comprennent 4 steaks hachés (soit environ 500g), un rôti, un paquet de 1 ou 2 steaks de 1ère catégorie (faux filet, rumstecks, filets en tournedos, pavés dans la tranche, etc.), un paquet d'assortiment de bourguignon (500 à 800g), 1 paquet de 1 ou 2 steaks de deuxième catégorie (paleron, gîte attendri, aiguillette baronne, etc.)

### Prix de vente Printemps - été 2020

**Colis de 8kg => 18,50 €/kg** (soit - à titre indicatif - un total de l'ordre de 148 euros pour 8 kg).

**Colis de 3kg => 20,50 €/kg** (soit - à titre indicatif - un total de l'ordre de 61,50 euros pour 3 kg).

Veillez cocher les cases correspondant à l'option choisie.

|                                                          |                                                                                                                                          |                                                          |  |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--|
| <b>Je choisis un paiement en 3 fois</b>                  |                                                                                                                                          |                                                          |  |
| La distribution aura lieu <b>le mercredi 27 mai 2020</b> |                                                                                                                                          |                                                          |  |
|                                                          | Un règlement le 01 mai 2020                                                                                                              | 1 chèque de 49,00 €                                      |  |
|                                                          | Un règlement le 01 juin 2020                                                                                                             | 1 chèque de 49,00 €                                      |  |
|                                                          | Un règlement le jour de la livraison en fonction du poids exact du colis multiplié par le prix au kilo (18€50/kg pour les colis de 8 kg) | 1 chèque correspondant au solde soit plus ou moins 49 €  |  |
|                                                          | Un règlement le 01 mai 2020                                                                                                              | 1 chèque de 20€50                                        |  |
|                                                          | Un règlement le 01 juin 2020                                                                                                             | 1 chèque de 20€50                                        |  |
|                                                          | Un règlement le jour de la livraison en fonction du poids exact du colis multiplié par le prix au kilo (20€50/kg pour les colis de 3 kg) | 1 chèque correspondant au solde soit plus ou moins 20€50 |  |

|                                                          |                                                                                                                   |                             |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Je choisis le paiement en une seule fois</b>          |                                                                                                                   |                             |
| La distribution aura lieu <b>le mercredi 27 mai 2020</b> |                                                                                                                   |                             |
|                                                          | Un règlement le jour de la livraison en fonction du poids exact du colis multiplié par le prix au kilo (18€50/kg) | 1 chèque de 148 € environ   |
|                                                          | Un règlement le jour de la livraison en fonction du poids exact du colis multiplié par le prix au kilo (20€50/kg) | 1 chèque de 61,50 € environ |

**NB :**

En fonction de vos choix (paiement en plusieurs fois) les chèques d'acompte sont à remettre remise à la trésorière ou au trésorier de Amap'arcelle Solidaire au moment de la souscription du contrat.

Les chèques doivent être à l'ordre de : FERME DE LA RAUDAIS